Trente-quatrième année, N° 214 — Le numéro 10 centimes — Mardi 14 septembre 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Pas plus loin

—o—

Si vous voulez vous rendre compte du rôle oblique et odieux que joue la Russie des Soviets dans les relations diplomatiques, vous n'avez qu'à savourer l'opinion générale de la Presse du monde entier sur l'incartade commise par son représentant, M. Litvinoff, à la Conférence de Nyon.

A part les journaux communistes et quelques feuilles socialistes bolchévisantes, c'est un *tollé* général.

Nous nous demandons comment les *Izvestia* et la *Prawda,* qui s'impriment à Moscou — c'est évidemment l'explication — peuvent, après cela, couronner de lauriers la tête de l'ambassadeur et écrire, froidement et sans rire, que la diplomatie russe a escaladé les plus hauts sommets à Nyon ?

Il est vrai que le laurier sert à deux fins : à la gloire et à la sauce.

La sortie scandaleuse de M. Litvinoff constituait un acte d'où pouvait découler la guerre.

Que c'eût été une absurdité, nous le reconnaissons volontiers ; mais ce n'eût pas été la seule absurdité que renferme le fameux *casus belli.*

La fausse dépêche d'Ems en 1870 ; l'assassinat du prince héritier d'Autriche en 1914 n'ont pas été précédés de discours aussi insolents et aussi provocants que celui du délégué des Soviets à Nyon.

Fort heureusement, l'Italie, qui aurait pu manifester une susceptibilité bien compréhensible, a su montrer un dédain méprisant à l'égard d'un langage de charretier ou de femme de lavoir, et l'Angleterre et la France ont passé outre comme si elles n'avaient rien entendu.

Si c'est en cela que consiste le laurier, il faut que la Russie ne soit pas difficile.

Il est idiot, cependant, que des conférences diplomatiques dont le but est précisément d'éviter les cas de guerre, soient exposées, chaque fois qu'elles ont lieu, à être subitement, brusquement, compromises par une nation qui ne se complaît que dans la cendre et le sang.

Est-ce une situation pour les délégués des autres pays présents à ces conférences ?

Si la paix n'a pas été rompue à Nyon, grâce à la présence d'esprit de M. Eden, il n'en résulte pas moins que la participation à ce qu'on appelle le concert européen des puissances méditerranéennes a enregistré l'absence de l'Italie qui, avec la France, est bien le pays qui a le plus d'intérêt sur la sécurité de la grande mer bleue, mais que la Russie voudrait faire rouge.

Le *Matin,* de Paris, qualifie spirituellement ce contraste :

« Il y avait à Nyon un Etat invisible et pourtant présent : l'Italie, et il y avait un Etat très visible et pourtant absent : la Russie soviétique. On n'a pas toujours besoin d'être présent pour être considéré. »

Si les Soviets n'ont pas senti cette flèche dans leurs flancs, forgée par la France et l'Angleterre elles-mêmes, qui ont confié à l'Italie le contrôle de la mer Thyrrhénienne, tandis que la Russie a dû se retirer bredouille et les mains vides, c'est que leur peau est aussi insensible que celle du rhinocéros.

Les délégués des puissances à Nyon ont dû, par ailleurs, se cramponner à leur bureau, quand ils ont entendu M. Litvinoff protester, avec toute la rage de la vertu outragée, contre les actes de piraterie.

Ils devaient croire, vraiment, qu'ils rêvaient, et, plusieurs fois, ils ont dû se demander s'ils n'avaient pas la berlue, s'ils n'avaient pas mal compris ?

Nullement.

M. Litvinoff, représentant d'un pays où les Suisses eux-mêmes ont été les victimes d'actes de piraterie sans nom et où la guillotine travaille dix heures par jour pour faire des exécutions politiques, ose élever la voix contre la piraterie sur mer !

On nous objectera que ce sont-là des faits d'ordre intérieur, mais la participation de la Russie à la révolution espagnole est un fait, celui-là, d'ordre extérieur, d'ordre international, qui, depuis plus d'une année, nous menace d'un embrasement général.

Après cela, il faut une audace singulière pour monter au mât de Cocagne.

Personne à Nyon, évidemment pour ne rien compromettre, ne s'est hasardé de faire remarquer à M. Litvinoff qu'il n'a qu'à demeurer tranquille et que si, parfois, la Méditerranée renferme quelques flaques rouges, il y a, par ailleurs, des ruisseaux de sang qui ne sont pas taris.

Félicitons-nous du rapide succès de la conférence de Nyon.

L'incendie reste limité à la presqu'île ibérique. La mer, sagement et prudemment contrôlée, empêchera sa propagation. La France, l'Angleterre et l'Italie diront au feu : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Ch. Saint-Maurice.

La course d'études annuelle de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf

—o—

La course annuelle d'études 1937 s'est effectuée les 6, 7 et 8 septembre dans les régions de Zurich, du lac de Constance et de Schaffhouse. Elle s'est réalisée dans les meilleures conditions, avec une participation de 65 élèves et une dizaine de professeurs et chefs de pratique.

Le 6 septembre se lève sans nuage, avec la splendeur particulière qu'imprime l'automne naissant. Au petit jour, des formes confuses vont, viennent, impatientes devant la petite halte C. F. F., et bientôt c'est le départ à travers la plaine endormie.

De Lausanne, nous coupons en train léger le coteau de Chexbres tout tapissé de vignes profondes. Puis les collines succèdent aux collines, coiffées de forêts touffues, avec, sur les flancs, des champs qui fument, des prairies qui pleurent la rosée. Nous saluons au passage la vieille Fribourg, et plus loin, Berne, cette autre cité des Zaeringen. Ici, le brouillard plus dense nous enveloppe de sa tristesse et de sa monotonie. Mais l'on sait que le gris du matin est l'indice sûr, en cette saison, d'une belle après-midi.

A Zurich, en effet, le ciel s'affranchit des brumes et le soleil s'affirme tout à fait. Nous allons tout droit au jardin zoologique où nous prenons la meilleure des leçons de choses qui se puisse concevoir. La faune de nos montagnes, celle plus riche de la brousse africaine et des régions lointaines de l'Asie est soumise tour à tour à notre curiosité en éveil. Il fallait vraiment cela pour illustrer les descriptions de nos manuels délaissés et fixer dans la réalité les images qui nous hantaient, encore enfants.

Dans l'après-midi, le train nous emmène vers la fabrique de produits alimentaires Maggi à Kemptthal. Il s'agit d'un établissement industriel de première importance, avec un domaine agricole dont la conduite est dirigée complètement vers l'apport des matières premières à l'industrie en activité. Les noms de Maggi et de Kemptthal bourdonnent à l'oreille de chacune de nos ménagères, mais l'on ne se représente guère l'ampleur et l'organisation qui y président. Les bâtiments s'alignent proprement au creux d'un vallon, en bordure de la route et de la voie ferrée. Nous avons l'occasion de suivre ici les différents stades de la fabrication des produits de si honorable réputation. Le domaine rural s'étend là, à proximité, sur une superficie de près de 500 hectares, avec ses prairies, ses champs et ses bois, le tout fortement encadré de forêts touffues où le hêtre domine invariablement. Citons quelques chiffres recueillis au hasard des conversations : 200 Ha de cultures fourragères, 2 Ha de persil, 20,000 plants de poireaux, de grandes étendues en choux-fleurs, en oignons, et tout le reste à l'avenant. Le bétail est de tout premier choix et se trouve logé dans des conditions de lumière, d'aération et de propreté dont il est difficile de se faire une idée chez nous, là même où la routine est mise hors la loi. Vers le soir, nous repartons heureux de l'aimable accueil reçu à Kemptthal, avec des souvenirs d'ordre, de minutie et de travail.

* * *

Le 7 septembre au matin, la confortable flèche rouge nous attend en gare de Zurich. Bientôt elle ne roule plus, elle glisse sans heurt, aérienne comme l'oiseau des grands espaces. Ainsi, la longue étape Zurich-Romanshorn est franchie en une heure. Le lac apparaît avec son aspect nordique, brumeux, mal éveillé. Nous le côtoyons de près ou de loin jusqu'à Münsterlingen. Sur ce versant apparaissent les pommiers chargés à craquer. Les fermes se succèdent dans la verdure avec toujours le même aspect ordré. La fleur occupe la place d'honneur à toutes les fenêtres, comme à tous les balcons.

Le domaine de l'Etat, de Münsterlingen, s'étale à proximité de la gare du même nom, sur une pente douce et régulière, couverte de poiriers et de pommiers qui y ont poussé énormes et drus. Dans le dédale des frondaisons, l'on aperçoit le groupe principal des bâtiments qui forme à lui seul tout un petit village avec sa cidrerie, sa boulangerie, sa charcuterie, ses magasins, ses ateliers. Disons tout de suite qu'il s'agit d'un asile d'aliénés flanqué d'un hôpital régional. Le nombre des malades avec le personnel de service et d'exploitation atteint une moyenne de 1200 personnes. La production du domaine est orientée vers l'alimentation de l'Etablissement avec un minimum de frais. Les vergers sont magnifiques, irrigués au purin et poussés avec les engrais. A côté des inévitables fruits à cidre, nous pouvons admirer là-bas nos variétés valaisannes telles que la pomme Reine des Reinettes, Astrakan rouge, Boscop, Ontario. Elles sont peut-être un peu moins vivement colorées que chez nous, car le soleil y est plus atténué, mais les fruits sont tout de même propres, sains, réguliers, de bonne présentation. Dans le domaine de la sélection du bétail, l'on a fait également de grands progrès. La production moyenne laitière par vache (race brune) est actuellement de 3600 kg., alors qu'autrefois elle atteignait à peine 2800. La ponte moyenne par poule et par an est de 170 œufs, alors qu'il y a quelques années, ce chiffre était de 90. Excellente leçon pour les visiteurs qui viennent d'un pays où les préjugés ont encore trop souvent la vie dure.

Pendant ce temps, les élèves du cours d'horticulture ont continué sur Emmishofen où ils visitent les riches cultures d'œillets de l'Etablissement Dellinger. Après cette fête des yeux et du cœur, ils nous rejoindront plus loin, sur la même ligne.

Une série de petites gares, et nous voici à Arenenberg. Les vignes escaladent les crêtes, les jardins s'espacent plantureux, l'exubérant feuillage des grands arbres atténue quelque peu le chaud soleil de midi. Nous visitons l'Ecole d'agriculture, pilotés par son sympathique directeur. Celle-ci se détache à flanc de coteau, dans un site idéalement beau, dominée par le château de Napoléon. Cette Ecole n'est pas étendue, mais elle a pour elle la belle exposition, la fertilité, la propreté et la bonne tenue. Deux variétés se partagent ses vignes : le Riesling-Sylvana dans les blancs et le Pinot noir dans les rouges. Les raisins sortent moins à ras du sol qu'en Valais, ainsi ils échappent mieux aux effets de l'humidité qui y est abondante. Deux systèmes de taille sont en honneur : la taille ordinaire et la taille à archet.

Mais voici pondre le bateau attendu qui va nous faire vivre des heures agréables. Nous prenons nos places et le voici coulant de nouveau sur le lac aux reflets de moire. Il fait escale aux débarcadères, tantôt du côté suisse, tantôt du côté allemand, entre deux drapeaux à croix gammée. Nous voguons des moments heureux entre des bouquets d'arbres, des berges fleuries ou des plages animées. Il fait chaud, tout le monde est au fleuve. Des groupes d'étudiants, des tout petits mioches s'ébattent dans l'eau douce qui semble leur élément. Ah ! cette descente sur le Rhin !

* * *

Après un tango reposant de plus de deux heures, nous débarquons à Schaffhouse où nous attend M. Lichtenhan, l'aimable directeur de l'Ecole d'agriculture de Charlottenfels, qui sera, avec M. le professeur Marbach, notre cicerone pour le reste de la course. Prestement, il nous fait suivre l'escalier romain et monter au « Mounot », l'alcazar schaffhousois qui entretenait autrefois une garnison et qui devait abriter la population civile en cas d'attaque. Ce monument historique domine tout le pays. Tandis que le soleil s'enfonce de plus en plus derrière les crêtes, nous nous dirigeons vers les chutes du Rhin. C'est une mer qui se jette de toute sa force et qui rejaillit en tourbillons d'écume, avec les couleurs changeantes que donnent les algues des rochers et les reflets de l'azur. A la nuit tombante, nous regagnons Schaffhouse pour y trouver un sommeil chargé des plus jolis rêves...

Le lendemain, l'on se réveille dispos pour la dernière étape. Notre premier objectif est l'Ecole d'agriculture de Charlottenfels, à quelques pas de la ville. Une allée de platanes nous conduit tout droit à un château enfoui dans la verdure, car le bâtiment principal n'est autre qu'un château authentique légué à l'Etat par un enfant du pays. On lui a maintenu son cachet, maintenu ses parcs, ses haies, ses massifs et ses fleurs, ses pelouses pleines de fraîcheur. Ainsi, cette Ecole excessivement bien tenue donne à l'abord l'impression d'une Ecole d'horticulture, tant l'ornementation des parcs, des jardins et des abords occupe une large place. Les grandes cultures cependant ont leur importance. Les arbres fruitiers sont traités régulièrement et l'on acclimate aujourd'hui des variétés qui paraissaient ne point s'adapter autrefois. L'on en rajeunit par la méthode dite d'Oeschberg. Les porcs sont tenus avec un système original et simple de boxes et courettes qui donnent toute satisfaction. Le bétail laitier est utilisé également pour le trait. C'est une ferme-type d'environ 15 ha., soit une superficie approchante de la moyenne des exploitations schaffhousoises.

Vers les neuf heures, nous roulons en autocars dans la direction de l'Hallau. La route étranglée un instant entre deux forêts débouche bientôt sur un vaste cirque avec plafond uni et pentes douces fermées par des crêtes arrondies. C'est le Klettgau, puis l'Hallau. C'est un pays se rapprochant du nôtre par son climat sec, mais combien différent par sa configuration. Ici, aucune rudesse, la terre est profonde et les pierres sont rares. Aussi la végétation y est-elle luxuriante. La ville d'Hallau éparpille ses maisons au pied des vignes. La fabrique se trouve à deux pas, avec son domaine imposant. Nous pouvons suivre le processus intelligent de la fabrication des conserves. Le domaine comprend d'immenses cultures de fraises, de mûres et de framboises, une belle pépinière fruitière et des arbres fruitiers en masse dont les produits seront transformés à la fabrique. La Municipalité nous reçoit officiellement et nous vaut l'avantage de faire connaissance avec le vin d'Hallau. Un peu moins violent que le nôtre, ce Pinot noir est d'un goût et d'un fumet agréables auxquels l'on se familiariserait vite. L'on y a fait de grands sacrifices pour l'irrigation du vignoble. Mais les sarments sont hauts, la végétation est vigoureuse. Quelques beaux lacets et nous voici sur la crête, dominant tout le val. Au loin, de l'autre côté l'on remarque les premiers confins de la Forêt noire.

A Schleitheim nous faisons halte pour voir les taureaux reproducteurs que l'Etat met à la disposition des communes pour la monte publique. Les particuliers ne sont pas autorisés à mettre à la disposition du public d'autres taureaux. Ainsi, la sélection devient facile, et la qualité de l'élevage a tout à gagner à ce système.

Mais l'horizon se ferme sur ce beau pays, car nous sommes déjà sur le chemin du retour. Une halte à Schaffhouse où le Conseil d'Etat a pour nous une attention délicate, et c'est le retour vers le Valais. Les gares se succèdent avec la rudesse des centres industriels. L'horizon s'élargit, se rétrécit au caprice des collines. Le soleil joue encore ses effets de lumière sur les nuages du plateau suisse, et la nuit tombe lorsque le Léman réapparaît.

Ainsi la course d'études 1937 se ferme tout à fait, mais il nous reste les souvenirs pleins de pittoresque, d'enseignement et d'intérêt dont chacun tirera profit.

A. M.

Une surprise désagréable au Vatican

—o—

En rentrant de vacances, le Maître de Chambre de Sa Sainteté trouve son appartement cambriolé

—o—

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 11 septembre.

Mgr Arborio Mella di Sant'Elia, Maître de Chambre de Sa Sainteté, vient d'avoir une surprise fort désagréable. Après avoir passé à la campagne quelques jours de congé, il venait de reprendre son service auprès du Saint Père à Castel-Gandolfo, quand on lui téléphona du Vatican. C'était pour lui apprendre que l'appartement qu'il occupe habituellement dans le palais pontifical avait été cambriolé. Le prélat regagna naturellement Rome aussitôt et put constater lui-même l'importance du vol.

L'appartement de Mgr Mella se trouve situé dans l'aile du Vatican la plus proche de la façade de la basilique Saint Pierre. On y accède par un escalier partant de la Salle des Clairs-Obscurs contiguë aux Chambres et aux Loges de Raphaël ouvrant, au second étage du palais, sur la cour Saint Damase. En l'absence du Maître de Chambre, cet appartement était confié à la garde d'un serviteur. Celui-ci déclara qu'il était sorti à une heure de l'après-midi et que, quand il était rentré, vers cinq heures, il avait constaté le passage d'un cambrioleur. Celui-ci avait uniquement opéré dans le cabinet de travail de Mgr Mella. Il avait forcé les tiroirs du bureau et il en avait enlevé des valeurs et d'autres objets précieux. Il avait aussi fracturé un autre meuble contenant de nombreuses décorations avec leurs bijoux et il avait emporté ceux-ci.

La gendarmerie pontificale procéda aux premières constatations, mais elle fit ensuite appel à la police italienne qui vint examiner les meubles fracturés, prendre des empreintes digitales et recueillir les renseignements propres à faire découvrir les voleurs. Mgr Mella avait pu, dans l'entre-temps, dresser un premier inventaire sommaire des objets qui ont disparu de son appartement.

L'instruction de l'affaire demeure naturellement sous la direction du tribunal pontifical, mais le recours à la police italienne est conforme aux stipulations du traité conclu le 11 février 1929, entre le Saint Siège et l'Italie pour la solution de la Question Romaine.

L'article 22 de ce traité dit ce qui suit :

« Sur la demande du Saint Siège et par une délégation qui pourra être donnée par lui, ou dans chaque cas en particulier ou de façon permanente, l'Italie pourvoira dans son territoire à la punition des délits qui seraient commis dans la

Cité du Vatican, sauf quand l'auteur du délit se sera réfugié en territoire italien, auquel cas il sera procédé contre lui, sans autre formalité, suivant les lois italiennes ».

Le cas serait moins clair, si le coupable s'était réfugié dans un Etat autre que l'Italie, car, depuis 1929, le Saint Siège n'a conclu aucun traité d'extradition.

Ce n'est pas la première fois, depuis lors, qu'un vol est commis dans la Cité du Vatican, mais jusqu'ici, il ne s'était agi que de larcins peu importants : un tronc vidé à Saint Pierre ou quelques matériaux enlevés d'un chantier. Des poursuites avaient alors eu lieu surtout pour parer à la contagion du mal. Le détrousseur de troncs, qui avait déjà opéré ailleurs, fut jugé par le tribunal pontifical et condamné à trois mois de prison. C'est d'ailleurs le seul locataire qu'aient eu, depuis huit ans, les trois cellules de la prison vaticane. C'était l'hiver et l'homme se trouva très bien de ce séjour. Il manifesta même une crainte sérieuse, quand on lui fit entrevoir une grâce du Saint Père. On le comprit sans peine quand, à sa sortie du territoire pontifical, il fut appréhendé par la police italienne, désireuse de lui faire purger une autre peine dans un local qu'il connaissait bien et qui lui avait laissé un souvenir moins agréable. **Guardia.**

Les Evénements

L'heureuse issue de la Conférence de Nyon

—o—

La journée de samedi a vu aboutir la négociation générale concernant la conférence de Nyon. L'histoire en est instructive.

Le texte définitif confie le contrôle naval de la zone dite des itinéraires à la France et à l'Angleterre seules. Celles-ci en offriraient ensuite une part à l'Italie. Le texte adopté réserve à l'Italie le contrôle de la mer Tyrrhénienne ; c'est le geste de conciliation destiné à permettre à Rome d'accepter les résultats de Nyon. On affirme, dans les couloirs de la S. d. N., que les modalités de cette collaboration franco-anglo-italienne seraient débattues directement entre les trois parties intéressées.

Autre objet de satisfaction générale : les Soviets sont exclus du contrôle et leurs vaisseaux n'auront pas à paraître en Méditerranée. Pour obtenir ce résultat, on a encouragé les Etats balkaniques, y compris la Bulgarie, à décliner toute part au contrôle en dehors de leurs eaux territoriales. Il devenait plus difficile aux Soviets d'exiger leur part. Petite fiche de consolation obtenue par Moscou : il est entendu que la mise en vigueur des règles de Londres n'implique aucune reconnaissance de la belligérance des partis espagnols en lutte.

Les efforts et calculs soviétiques ont, en somme, échoué. Moscou n'a pu ni obtenir une part de contrôle, ni en exclure l'Italie. Rome remporte vis-à-vis de Moscou un succès considérable. Les Anglais ont manœuvré avec habileté ; ils ont su préparer un texte acceptable pour l'Italie en lui enlevant tout caractère comminatoire. Ceux qui ont voulu torpiller Nyon en sont pour leurs frais. Un pas en avant est fait vers la réconciliation italo-britannique et vers l'apaisement.

Nouvelles étrangères

Attentats terroristes contre le patronat à Paris

—o—

Samedi, à 22 heures, une formidable explosion s'est produite tout d'abord, 4, rue de Presbourg, au siège de la Confédération du patronat français et également, 41, rue Boissière, au siège du groupe des industries métallurgiques et connexes de la région parisienne.

Rue de Presbourg, toute l'aile droite de l'hôtel particulier occupé par la Confédération du patronat français a été détruite, laissant voir par les baies le matériel brisé. Les vitres ont volé jusqu'à l'avenue Marceau et la rue de Presbourg est complètement obstruée par les débris projetés à la suite de l'explosion.

Deux gardiens de la paix, les agents Truchier et Lagnier se trouvaient sur le trottoir de l'immeuble au moment de l'explosion et ont été ensevelis sous les décombres. Les pompiers ont retrouvé leurs corps. D'autre part le concierge a une forte commotion cérébrale.

Quant à la rue Boissière tout l'intérieur de l'immeuble est détruit. L'explosion s'est produite dans la cage de l'escalier et toutes les vitres ont été brisées. Là on n'a pas à déplorer de victimes, mais les dégâts sont aussi très importants.

Les premiers résultats de l'enquête ont permis d'établir ainsi les faits qui ont précédé l'explosion :

A 18 h. 30, un livreur se présentait, 4, rue de Presbourg, et remit au concierge une petite caisse contenant, dit-il, du tissu et pria le concierge de la remettre au vice-président de la Confédération, le baron Petiet. Le concierge Bals se chargea de cette caisse et la mit dans la loge près de la cheminée. Ensuite il s'installa dans sa loge sur un divan. A 22 heures, il fut réveillé par l'explosion et n'eut que le temps de s'enfuir. La commotion que le concierge a subie est si forte qu'après avoir raconté par bribes les quelques faits énoncés, il ne put plus parler.

Rue Boissière, par contre, la caisse dut être déposée par le livreur dans les escaliers, étant donné que cet immeuble n'a pas de concierge.

Sans aucun doute, les engins qui ont fait explosion étaient amorcés avec un système d'horlogerie du type dit montre, assez précis pour permettre de régler l'explosion plusieurs heures à l'avance.

L'explosif employé était particulièrement brisant et du genre mélinite ou tolite, analogue à ceux des engins précédemment trouvés chargés. Ce ne sont pas des explosifs faciles à se procurer, mais des explosifs fabriqués dans des usines de guerre. Ils ne sont pas essentiellement meurtriers. Projetant un grand nombre de débris, ils sont dits de « démolition » et visent à un effet moral émotif ou de destruction.

Les enquêteurs se sont préoccupés du signalement des deux individus qui ont commis cet attentat. On possède une description assez précise des deux hommes bien qu'on ait cru — et cette hypothèse n'est pas définitivement écartée — que les deux colis explosifs avaient été déposés par les mêmes mains criminelles.

M. Robillard, juge d'instruction, a été chargé par le parquet d'ouvrir une information contre X pour destruction d'édifices, suivie de mort d'hommes. Cette inculpation peut entraîner pour l'auteur des attentats la peine de mort.

Les journaux parisiens sont unanimes à s'indigner de l'attentat.

—o—

Les gros incendies

—o—

Un violent incendie a détruit la nuit dernière un cinéma à Tourcoing, France. L'évacuation de plus de 700 personnes qui étaient dans la salle s'est effectuée sans incident. Les dégâts sont évalués à un million.

— Un violent incendie s'est déclaré dans la zone neutre entre Gibraltar et la frontière d'Espagne. Les pompes à incendie de Gibraltar ont combattu les flammes, qui se sont propagées sur une profondeur de plus de 1500 mètres.

—o—

Le choléra s'étend

—o—

Le choléra qui a fait son apparition il y a deux semaines, en Chine, a atteint les proportions d'une épidémie. 500 cas ont été signalés dans le Settlement, 300 dans la concession française, parmi lesquels 5 Européens dont quatre sont décédés.

Toutes les mesures nécessaires ont été prises, des hôpitaux spéciaux ont été ouverts, les habitants des maisons contaminées ont été vaccinés gratuitement, et même de force.

On signale également de nombreux cas de dysenterie.

Nouvelles suisses

Le dimanche politique

—o—

A Schaffhouse

Des élections complémentaires ont eu lieu dimanche à Schaffhouse à la suite du décès de M. Robert Brütsch, conseiller municipal radical.

M. Fritz Moser, radical, appuyé par les catholiques et les paysans a été élu par 2,275 voix. Le candidat socialiste, M. Gamper, a obtenu 1849 voix.

Aucun candidat n'a été élu membre du Grand Conseil, aucun n'ayant obtenu la majorité de 2127 voix.

M. Ebner, radical, soutenu par les catholiques, a obtenu 1526 voix. M. Paul Strub, socialiste : 1912, et M. Karl Meyer, Front national : 718.

M. Martin Stamm a été élu membre du conseil scolaire sans opposition.

* * *

A St-Gall

La nouvelle loi sur les auberges a été rejetée dimanche en votation cantonale par 35,795 non contre 16,736 oui. Tous les districts l'ont repoussée et toutes les communes, sauf Weesen. A St-Gall même, il y eut 6164 non et 5540 oui.

—o—

Les Bâlois au Comptoir de Lausanne

—o—

La journée de dimanche au 18me Comptoir suisse a été consacrée aux Bâlois qui sont arrivés nombreux par train spécial. Le cortège était accompagné de représentants des autorités bâloises.

Au banquet officiel, la bienvenue leur a été souhaitée par M. Gorgerat, conseiller national, qui a salué la ville de Bâle au grand passé historique, centre industriel, centre intellectuel. Cette journée resserrera les liens amicaux qui unissent les deux cantons. Les deux foires se complètent, chacune ayant son caractère, son utilité, son génie, c'est une émulation entre deux camarades.

M. Wenk, conseiller d'Etat bâlois, a apporté les salutations et les remerciements des autorités et de la population de Bâle avec leurs vœux les meilleurs pour la réussite du Comptoir suisse. Comme vice-président du comité de la Foire d'échantillons, il a exprimé sa grande satisfaction de voir que le Comptoir et la Foire vivent en bonne harmonie. Les deux institutions doivent défendre ensemble leurs intérêts communs. Les Bâlois se sont rendus à Lausanne pour exprimer leur amitié au comité du Comptoir suisse.

M. Ferdinand Porchet, conseiller d'Etat vaudois, à son tour a relevé que la compréhension entre Bâle et Lausanne a permis d'écarter ou de diminuer ce qui aurait pu les opposer sur le plan économique. Il est impossible de diminuer ou de supprimer l'un ou l'autre, il faut à la fois la Foire et le Comptoir. Il faut que ces deux grandes manifestations soient soutenues par ceux qui travaillent dans l'industrie l'agriculture et l'artisanat.

—o—

Une auto se renverse sur un trottoir : 4 blessés

Une collision s'est produite au carrefour de la Kirchenfeldstrasse et de la Bernastrasse, à Berne, entre une automobile militaire et une voiture civile. L'automobile militaire, conduite par un caporal et qui marchait à forte allure, renversa un candélabre et se renversa sur le trottoir, atteignant deux femmes qui passaient. Elles furent transportées, sans connaissance et assez gravement blessées, à l'hôpital de L'Ile. Le conducteur de l'automobile privée et la personne qui l'accompagnait ont aussi été blessés.

L'état des blessés soignés à l'hôpital était considéré comme satisfaisant dimanche soir.

—o—

Comment périt le Viennois

—o—

Le touriste Mandel, de Vienne, victime d'un accident près de la cabane de Scesaplana, Grisons, était âgé de 20 ans. Il escaladait une paroi de rocher, mais fut bientôt dans l'impossibilité d'avancer. Il appela alors au secours. Une colonne partit de la cabane. Une corde lui fut lancée du haut de la paroi de rocher ; Mandel succomba pendant qu'on le hissait. La colonne de secours, qui avait travaillé pendant 7 heures au sauvetage, risquait d'être elle-même épuisée. La corde fut alors assurée et les hommes redescendirent à la cabane attendant des conditions atmosphériques meilleures. Il est à un endroit menacé par les avalanches et les chutes de pierres. Il n'a pas encore été possible d'entrer en relation avec la cabane située sur le versant autrichien. L'identité de la victime n'a pas pu être établie exactement. Son sac de touriste est tombé au bas de la paroi de rocher.

—o—

L'accident d'aviation de Waldenbourg

—o—

Les cercueils contenant les victimes de l'accident d'aviation de Waldenbourg étaient placés jusqu'ici dans l'église. Le cercueil contenant le corps du pilote Eberschweiler a été conduit en automobile à Berne. Les corps des époux Streeter ont été dirigés sur Bâle où les restes seront enfermés dans un cercueil en zinc pour être transportés en Angleterre.

L'état de santé du télégraphiste Huggler qui est à l'hôpital de Liestal est satisfaisant. Il a une jambe brisée en plusieurs endroits. Si aucune complication ne se produit, on peut assurer qu'il se rétablira complètement.

Malgré les pluies persistantes, de nombreux curieux se sont rendus sur les lieux de l'accident. Une partie de l'appareil a été transportée sur un champ, le reste ne forme qu'un amas de débris informes.

Poignée de petits faits

✶ Une forte chute de la température s'est produite ces deux jours. La neige est tombée jusqu'à l'altitude de 1000 mètres. Le bétail doit descendre des alpages.

✶ Un grave accident d'automobile survenu à un camion près de Vilkija, localité située à 30 km. de Kovno, Lithuanie, a coûté la mort à 4 personnes. En outre, 30 personnes ont été gravement blessées et 40 autres plus légèrement.

✶ La foudre est tombée sur une ferme des environs de Catanes, Italie, tuant toute la famille du paysan, composée de 5 personnes.

✶ Le magasin de la société de consommation de Tamins, Grisons, a été cambriolé. On s'est emparé de 5000 francs en espèces et d'une certaine quantité de denrées alimentaires.

✶ Fritz Kuchen, de Winterthour, roi des tireurs, a fêté dimanche son 60me anniversaire. Aux jeux olympiques d'Anvers, il a obtenu trois médailles, il a été deux fois champion du monde de tir à l'arme de guerre à Rome en 1911 et à Biarritz en 1912.

✶ Le jeune Erwin Gross, âgé de 12 ans, qui avait eu les jambes écrasées par un autocar, il y a une semaine, alors qu'il conduisait une charrette de lait, est décédé dimanche soir à l'hôpital cantonal de Fribourg, des suites de la gangrène.

✶ Un récipient contenant de la benzine fut renversé dans une cuisine de Zurich 6 et le contenu se répandit sur le plancher. Comme le réchaud à gaz était allumé, une explosion se produisit. Une femme et un garçon de 14 ans furent grièvement brûlés ainsi qu'un fils aîné qui était venu au secours. Le jeune garçon a été trans-

---

41 **FEUILLETON DU NOUVELLISTE**

FLEUR

— Oh ! mais c'est la moindre des choses, protesta M. Bean, confus. Il pensa qu'elle n'aurait qu'à regarder Ernest une seule fois de cette façon, et le charme opérerait ; mais Ernest réussirait-il lui, à la regarder comme il faudrait ?

— Si votre séjour ici doit être écourté, peut-être aimeriez-vous jeter un coup d'œil sur ce vieux palais, suggéra-t-elle. La chaleur est tombée, à présent et je vous servirai de cicerone.

— Volontiers, fit M. Bean. D'après ce que j'ai vu jusqu'ici, c'est très intéressant.

— Eh bien ! voulez-vous me suivre ? conclut-elle en se levant.

Elle traversa avec lui la pièce et suivit le corridor par où il était arrivé, la veille ; dans un recoin obscur, elle désigna un escalier tournant.

— Cet escalier nous mènera directement au toit, annonça-t-elle. De là-haut vous aurez une vue générale du palais.

— Excellente idée, approuva le notaire, en s'engageant à sa suite le long des degrés en colimaçon. La regardant monter d'un pas alerte, il ne put s'empêcher de penser qu'elle avait l'air plus forte que la veille ; mais il écarta cette idée de son esprit. Aussi bien ces attaques de fièvre ne se calment-elles pas brusquement ? Deux fois, elle interrompit son ascension, pour reprendre haleine.

Il commençait à se demander si cet escalier tournait sans fin lorsqu'ils débouchèrent sur un toit plat, il s'arrêta un instant ébloui par le contraste de la lumière ardente qui régnait ici et le demi-jour de l'escalier puis il contempla les montagnes qu'il avait traversées au cours du voyage.

Miss Terry — ou dumoins celle qu'il prenait pour Miss Terry — secouait d'une chiquenaude un peu de poussière au bord de sa robe. Quelle étoffe merveilleuse ! s'exclama le notaire.

— De la soie de Chine, répondit-elle, presque indifférente ; elle ajouta : C'est ma cousine qui me l'a donnée.

— Je n'ai jamais vu une soie aussi belle.

— Je pense qu'elle a de la valeur, en effet. mais que pensez-vous du panorama ?

Il ne répondit pas tout de suite, regardant la forêt des tours et des dômes. Ils se groupaient en rangs serrés jusqu'au mur d'enceinte, les uns presque en ruines, les autres à peine touchés par le temps.

Au milieu d'une cour, M. Bean devina une multitude de silhouettes mouvantes, s'activant autour de petits feux allumés en plein vent, la distance était trop grande pour qu'il pût distinguer les traits de ces hommes et saisir leurs occupations.

— C'est vraiment un endroit merveilleux, apprécia-t-il, une véritable ville. Mais que font ces hommes, là-bas ?

— Ce sont des hommes de ma cousine, je ne les connais pas, et ils ne m'intéressent pas, répondit-elle.

— Le palais est vraiment... comment dirai-je ? renfermé, constata M. Bean désignant au-dessous d'eux, le bord de la dépression dans laquelle les constructions se cachaient. Pourtant, nous dominons ici tout le reste.

— En effet, le vent n'arrive pas souvent ici. Voyez cette sorte de brouillard bleuté, semblable à un voile, quoiqu'il soit parfaitement transparent pour moi c'est un des charmes de ce palais ; on croirait que l'air lui-même est visible.

— Ah ! fit simplement M. Bean, prosaïque. Mais dites-moi cette résidence était primitivement une sorte de forteresse, je suppose ?

Elle secoua la tête, d'un air de doute.

— Je crois que c'était plutôt une retraite, répondit-elle. Il y avait à travers la jungle une route qui menait à Sindanao — elle a disparu à présent ; les anciens seigneurs venaient passer ici la saison des plus grandes chaleurs — Giafar fut le dernier. Certaines parties du palais sont très anciennes, m'a dit ma cousine.

— Et cela ? interrogea M. Bean, désignant une masse de verdure, en carré, dépassant la crête de murs élevés.

— Le jardin du harem, expliqua-t-elle. Il est abandonné à présent ; et ce ne serait pas facile d'y pénétrer, tellement la végétation y est serrée ; d'ailleurs il ne contient rien d'intéressant.

(A suivre)

porté à l'hôpital, les deux autres blessés ont été soignés sur place.

✶ Une nouvelle église a été inaugurée à Zurich Wollishofen. Ses frais de construction se sont élevés à 1,350,000 francs et elle comprend environ 1000 places. Aucune colonne n'empêche les auditeurs de voir les prédicateurs.

Dans la Région

Curieux cas de concurrence illicite

—o—

La préfecture d'Aigle condamna en mai dernier M. Tissot, directeur de la Société électrique de Leysin à une amende de 300 francs.

M. Tissot recourut contre ce prononcé, et l'affaire est venue ce matin lundi devant le tribunal de police d'Aigle.

Il s'agit de concurrence illicite.

La Société Electrique de Leysin annonça qu'elle fournirait de l'énergie électrique dans la commune de Leysin à des prix 25 % inférieurs à ceux de la Société des « Forces motrices de la Grande Eau », représentée par la « Société romande d'Electricité ».

Par lettre adressée, en septembre 36 à ses abonnés, la Romande les informait qu'elle ferait bénéficier de prix au moins aussi avantageux que ceux offerts par Leysin.

Une convention fut conclue à Berne, le 24 décembre 1936 entre les deux associations susnommées.

Or, le 9 février 1937, M. Tissot aurait adressé une circulaire contenant des indications et appréciations que les commettants de la Romande estiment sciemment inexactes et de nature à détourner au profit de la Société de Leysin, une partie de la clientèle.

Les plaignants voient dans la circulaire de M. Tissot un acte dolosif.

On sait que pour comble de malheur, l'usine de la Société électrique de Leysin fut détruite le 8 juin dernier par un incendie.

La S. E. L. a confié ses intérêts à Me Bussy, avocat à Lausanne.

On représente par ailleurs M. l'administrateur Tissot comme un homme actif, énergique et courageux.

Nouvelles locales

Les cheminots et le redressement des C. F. F.

—o—

Le comité fédératif de la Fédération des cheminots (SEV) a voté plusieurs résolutions relatives aux différents problèmes en discussion sur le terrain fédéral. Au sujet de l'assainissement de la caisse de pensions des C. F. F., il déplore que les autorités compétentes aient repoussé les propositions très conciliantes du personnel. Le secrétariat central de la SEV est chargé de poursuivre la discussion sur ces bases. Si les pourparlers échouaient définitivement, les assurés feraient valoir leurs droits statutaires dans toute leur plénitude.

En ce qui concerne l'assainissement du régime des transports, le comité décide de poursuivre la lutte contre les articles du projet de loi sur les C. F. F. qui menacent le personnel. Il repousse également le projet d'arrêté urgent sur les transports professionnels par route. Il approuve par contre le lancement probable d'une initiative constitutionnelle concernant le transport des marchandises par automobiles et il prévoit que la fédération lui donnera son appui.

Pour ce qui est de l'assainissement des chemins de fer privés, le grand comité regrette que la commission du Conseil des Etats veuille ramener de 150 à 130 millions l'aide financière de la Confédération. En revanche, la prise en considération des petites et moyennes entreprises est jugée nécessaire.

Dans la question des salaires, le comité estime insuffisante l'atténuation de la baisse votée à Vevey par la majorité de la commission du Conseil national. Il exprime le ferme espoir que les modestes revendications du personnel seront mieux accueillies au parlement. Eu égard à la forte reprise du trafic, le renforcement immédiat de l'effectif du personnel des C. F. F. par de la main-d'œuvre qualifiée s'avère indispensable.

Enfin le comité fédératif décide de soutenir l'initiative lancée par le mouvement des lignes directrices en vue de limiter l'emploi des arrêtés fédéraux urgents.

—o—

Le guide Pierre Georges a-t-il disparu dans une crevasse?

—o—

Mardi soir, le guide Pierre Georges, d'Evolène, gardien de la cabane Bertol, qui avait quitté seul la cabane pour se rendre au ravitaillement à Arolla, a disparu dans l'après-midi sur le glacier de Bertol ; on suppose qu'il sera tombé dans une des nombreuses crevasses, toutes ouvertes, cette année, en raison du temps chaud de l'été.

La disparition du gardien n'a été constatée que jeudi. Ce jour-là, empêchée par le mauvais temps de faire quelques ascensions prévues dans la région de Zermatt, une caravane s'en revenait de cette station par le col d'Hérens et la Tête-Blanche pour coucher à Bertol. Elle fut surprise de trouver la cabane sans gardien, ce qu'elle signala le lendemain en arrivant à Arolla, où l'on apprit par d'autres guides qui couchèrent à Bertol dans la nuit de mardi à mercredi, que Pierre Georges était parti mardi après-midi avec l'intention de remonter mercredi. A son domicile, à Evolène, on était aussi sans nouvelle de lui.

Une colonne de secours, composée de dix guides de la vallée, s'organisa immédiatement. Malgré le mauvais temps, et une chute de 80 centimètres de neige, qui rendit son travail particulièrement pénible, cette colonne inspecta dans la journée de samedi la plupart des crevasses du glacier de Bertol sans découvrir traces du disparu. Au bout d'une corde, l'un des membres de la colonne fut descendu à 30 mètres dans la grosse crevasse, au pied du rocher de Bertol. Le rétrécissement de la glace l'empêcha d'aller au bas des 60 mètres de profondeur. On explora aussi la rimaie, qui borde l'éperon rocheux du milieu du glacier, par où passe le sentier, rimaie de 6 mètres de large et de 60 mètres de profondeur également. Les guides purent constater que le pont de neige qui permettait de la traverser il y a quelque temps encore avait cédé cette dernière semaine. A 27 mètres de profondeur, on trouva un piolet perdu par un touriste, mais aucune trace du gardien disparu. Plus bas, la troisième des plus grandes crevasses du glacier, large d'une quinzaine de mètres, fut encore explorée sans succès.

Les recherches furent arrêtées à la nuit. Elles ont été reprises hier, mais durent être tôt abandonnées, le mauvais temps s'étant mis de la partie. Hier soir, il neigeait encore à gros flocons et une quantité de petites crevasses sont déjà obstruées par la neige. On craint que Pierre Georges ne soit tombé dans l'une d'elles.

La cabane Bertol est bien connue des alpinistes. Elle est propriété de la section neuchâteloise du Club alpin suisse.

Pierre Georges était gardien de la cabane depuis sept ans. Il était marié et père de trois enfants, dont le plus jeune vient d'avoir deux mois.

C'est un triste drame qui vient endeuiller une fois encore, si les suppositions que l'on fait se confirment, le corps des guides de la vallée d'Hérens, déjà cruellement éprouvé.

—o—

Pèlerinage à Lourdes de Caritas Centrale

Nous rappelons une fois de plus que le pèlerinage suisse à Lourdes organisé par la « Caritas Centrale » aura lieu du 4 au 12 octobre prochain et qu'il sera présidé par Son Exc. Mgr Dr Bieler, Rme Evêque de Sion, qui a daigné en assumer la direction spirituelle.

Tous ceux qui le pourront seront heureux de prendre part à ce pèlerinage qui leur permettra d'aller invoquer leur Mère céleste en la grotte de Massabielle, où 18 fois la Vierge Immaculée est apparue et où continuent à se déverser les grâces et les miracles du corps et de l'âme.

Après cinq jours d'arrêt à Lourdes les pèlerins se rendront en wagons suisses à Marseille où ils

le mobilier dans son décor

La Maison Tr. Simmen & Co. S. A., Lausanne, prend l'initiative d'une exposition intéressante qui aura lieu dans ses magasins de la Rue de Bourg 49, durant le mois de septembre. A côté de belles toiles et gravures de nombreux objets, tels que tissus, céramiques, vaisselle, services et lingerie de table, consacreront les derniers progrès réalisés dans le domaine des arts décoratifs. Présenté dans ce cadre, le meuble peut, par le charme de ses formes et son opportunité, donner un réel aspect d'intimité. C'est la particularité du Meuble Simmen d'être conçu dans cet esprit; beauté et utilité y sont heureusement combinées, et c'est un plaisir toujours rénouvelé que de pouvoir en juger sous la forme agréable d'une exposition.

meubles Simmen

TR. SIMMEN & CO. S. A.
LAUSANNE, Rue de Bourg 49

A louer

1. **Sur la Place de Martigny,** dans **ancienne Maison Morand-Pasteur :**

1 magasin avec appartement, et plusieurs petits appartements.

2. **Dans immeuble de la Banque Tissières :**

1 grand appartement moderne
1 appartement moyen, moderne
1 grand magasin
Plusieurs garages.

Conditions très modérées

S'adresser à Banque Tissières.

COURS COMMERCIAUX | REGIONAUX

Sous les auspices de la Société Suisse des Commerçants (Association Suisse des Employés de Commerce et de Bureau)

SECTION DE MARTIGNY
OUVERTURE : MARDI 21 SEPTEMBRE

Branches : Français, Allemand, Anglais. Italien, Droit commercial, Comptabilité, Arithmétique, Géographie économique, Sténographie, Dactylographie, Correspondance commerciale, Instruction civique, Economie publique.

Finance d'inscription pour chaque cours :

Membres actifs :		Fr. 5.—
Membres passifs et leurs enfants :		
	1er cours	Fr. 10.—
idem	2ème cours	Fr. 15.—
idem	3ème cours	Fr. 20.—
Autres personnes	1er cours	Fr. 15.—
idem	2ème cours	Fr. 20.—
idem	3ème cours	Fr. 25.—
Apprentis de commerce et de banque :		
versement unique		Fr. 12.—

Finance de garantie : fr. 5.— (remboursable à la fin du cours).

Bureau : Jeudi et vendredi 16 et 17 septembre de 20 à 21 heures au local, à l'anc. Hôtel Clerc, 1er étage, Martigny-Ville.

Pour **Monthey** s'adresser à M. le professeur Fallet.

FABRIQUE DE CERCUEILS

Agents des Pompes funèbres générales S. A. dans le canton du Valais
Sion : Jules PASSERINI Tél. 3.62

St-Maurice : Albert DIRAC, Téléph 2.19
Monthey : Ch. COTTET, Tél. 60.03
Sierre : Joseph AMOOS, Tél. 51.016
Martigny : Phil. ITEN, Tél 61.148
Saxon : Gust. MAYENCOURT
Montana : René BAUD, Téléphone 2.90

Ecole de nurses de „La Providence" à Sierre

Entrée : 30 septembre **Durée du cours : 12 mois**

Pour renseignements et demandes de prospectus, s'adresser à la directrice de „La Providence" à Sierre, téléphone No. 51.223

Dr LUGON
MARTIGNY
de retour

Peintures et Papiers peints

Les meilleures qualités aux plus bas prix
à la
DROGUERIE
Paul Marclay
MONTHEY

OCCASION

A vendre à bas prix ou éventuellement à louer à Uvrier s/Sion un bâtiment comprenant plusieurs pressoirs dont un hydraulique, matériel d'expédition, une grande cave, contenance environ 35.000 litres.

Pour renseignements ou traiter, s'adresser à Henri Panchard, Bramois.

Pressoir

A vendre un pressoir de 60 à 65 brantes, système américain, bassin en acier embouti, vis de 11 mm. Selon désir le dit pressoir serait vendu avec verin hydraulique. — S'adresser à Antonin et Genetti, Vétroz.

PRODUITS de nettoyage

Lessive - Paille de fer encaustique

DROGUERIE CENTRALE
Jean Marclay, chimiste
MONTHEY - Tél. 62.73

A remettre dans ville du Valais bon
CAFE - RESTAURANT
Ecrire sous P. 4107 S. Publicitas, Sion.

On demande
infirmière
accompagnante pour Paris.
S'adresser au Nouvelliste sous B. 1337.

A vendre
meubles
anciens : armoires, canapé, fauteuil, bureau, tables, chaises, etc. Mme Zuchuat, garage de Bex, tél. 51.35.

Machines à écrire
Papier carbone — Rubans
H. HALLENBARTER, SION

FROMAGE MAIGRE
à fr. 0.70 le kg.
Fromage gras occasion fr. 2.— le kg. — Laiterie Centrale, Bex.

Faire-part mortuaires
Cartes de remerciements
sont livrés rapidement par l'IMPRIMERIE RHODANIQUE
St-Maurice. Tél. 2.08

PUBLICITAS
Avenue de la Gare SION

iront prier au célèbre sanctuaire de N. D. de la Garde ; on fera ensuite la visite de Nice, où l'on se reposera durant un jour, puis celle de Gênes et Milan. Dans cette dernière ville la bénédiction du St-Sacrement sera donnée dans la magnifique église du Dôme.

A Milan les Pèlerins valaisans pourront choisir, pour rentrer dans leurs foyers, deux routes : celle du Simplon-Brigue ou celle de Chiasso-Gotthard-Lucerne ; le prix de ces deux itinéraires est le même.

Le dernier délai pour l'inscription est le 17 septembre.

Pour toutes informations et inscriptions, s'adresser à la Caritas Centrale, Lucerne.

✝

Mort de M. Joseph de Chastonay ancien conseiller d'Etat

—o—

Dimanche après-midi est décédé dans une clinique de Berne M. Joseph de Chastonay, ancien conseiller d'Etat. Il a succombé à une grosseur maligne du cou et à la suite, dit-on, d'une injection dont il n'aurait pu supporter la réaction.

Agé de 58 ans seulement, l'honorable défunt était encore vigoureux lorsqu'il fut atteint par l'affection qui paraissait ne présenter aucune gravité et qui devait l'emporter.

M. Joseph de Chastonay a occupé une place importante dans le district et la ville de Sierre où il s'était acquis par sa bonhomie, par sa sensibilité et par sa franchise de solides amitiés qui le portèrent au Conseil communal et à la tête de nombreuses sociétés sierroises.

M. Hermann Seiler, ayant en 1920 donné sa démission de conseiller d'Etat, le choix se porta sur M. Joseph de Chastonay qui, élu, prit le Département des Finances où il dépensa beaucoup de dévouement.

Il y resta cinq ans. C'était l'époque des luttes intestines. Un bel hommage à rendre au défunt, c'est son généreux désistement à l'assemblée conservatrice cantonale de Sion en faveur de son aîné M. Joseph Kuntschen.

Le défunt aimait la politique. Faisant même après sa retraite de conseiller d'Etat, partie du Comité cantonal conservateur, il ne considérait certainement pas sa vie publique comme terminée.

Ses opinions religieuses comme ses opinions politiques étaient du plus pur acier.

A sa Veuve et à sa famille l'hommage de nos religieuses condoléances !

Au moment où nous écrivons, la date des obsèques n'est pas encore fixée, mais il est probable qu'elles auront lieu mercredi.

Pèlerinage à Einsiedeln et Sachseln

Aller : le 18 septembre.

Sierre	dép.	6.53 h.
Granges-Lens	»	7.01
St-Léonard	»	7.06
Sion	»	7.15
Châteauneuf	»	7.21
Ardon	»	7.25
Chamoson	»	7.31
Riddes	»	7.35
Saxon	»	7.41
Charrat	»	7.47
Martigny	»	7.54
Vernayaz	»	8.00
Evionnaz	»	8.06
St-Maurice	»	8.15
Bex	»	8.21
St-Triphon	»	8.27
Aigle	»	8.33
Montreux	»	8.49
Berne	arr.	10.48
»	dép.	10.58
Zurich	arr.	13.06
»	dép.	13.09
Waedenswil	arr.	13.49
»	dép.	13.54
Einsiedeln	arr.	14.34

Retour : le 20 septembre

Einsiedeln	dép.	7.57 h.
Arth-Goldau	arr.	8.51
»	dép.	9.00
Lucerne	arr.	9.34
»	dép.	9.58
Sachseln	arr.	10.35

Le 21 septembre

Sachseln	dép.	12.16 h.
Interlaken Ost.	arr.	15.06
»	dép.	15.16
Spiez	arr.	15.39
»	dép.	15.46
Brigue	arr.	17.06
Sierre	»	17.47
Granges-Lens	»	17.55
St-Léonard	»	18.00
Sion	»	18.06
Châteauneuf	»	18.14
Ardon	»	18.18
Chamoson	»	18.23
Riddes	»	18.27
Saxon	»	18.33
Charrat	»	18.42
Martigny	»	18.47
Vernayaz	»	18.55
Evionnaz	»	19.00
St-Maurice	»	19.08
Bex	»	19.13
St-Triphon	»	19.19
Aigle	»	19.25
Montreux	»	19.40

Les billets de chemin de fer seront délivrés aux pèlerins à la gare de départ la veille ou le matin même du pèlerinage, par les employés des C. F. F.

Les pèlerins devront en verser le prix aux guichets de gares, en prenant les billets, soit fr. 20.65 pour les 3mes classes et fr. 28.90 pour les deuxièmes classes.

Les enfants âgés de moins de 12 ans paient le demi-tarif.

Le Comité.

Un contrebandier meurt de froid au Grand St-Bernard

—o—

Un journal de Genève paru lundi matin a quelque peu romancé un dramatique accident, dû au froid et au brouillard au Grand St-Bernard.

Il s'agissait de la mort de deux contrebandiers qui transportaient en Italie 80 kg. de café.

Voici les renseignements que nous avons obtenu de première source :

Dimanche matin, vers 8 heures, l'Hospice du Grand St-Bernard était avisé téléphoniquement par la cantine de Proz qu'on avait entendu des appels « Au secours ». D'autre part, on avait surpris sur la ligne la voix d'un personnage signalant que son frère était en train de mourir.

Un car de Martigny qui montait au col, transportant des contemporains, et qui était averti de l'affaire, chercha à découvrir des traces. Il en aperçut près du refuge du Fond de la Combe.

A 9 heures, les Religieux, toujours prêts au dévouement, se mirent à la recherche des égarés. Les recherches furent rendues difficiles à cause du brouillard épais. Cependant les chanoines découvrirent bientôt un jeune homme qui déclara que son frère, complètement épuisé, ne pouvait plus avancer.

C'est à 16 heures seulement que l'on trouva le corps d'un jeune homme d'une trentaine d'années, complètement raide, dans le vallon de Barasson. La mort avait fait son œuvre.

Quant au frère qui était allé chercher du secours, il paraissait beaucoup souffrir. Mais contrairement à ce qui a été annoncé, non seulement il n'est pas mort, mais ses jours ne sont pas en danger.

Il a été soigné à l'Hospice.

Les deux jeunes gens faisaient partie d'une bande de contrebandiers.

Ajoutons que les Religieux ont trouvé une aide précieuse dans les chiens pour retrouver la piste du malheureux égaré, devenu une victime.

—o—

CHALAIS. — Un concours de tir aura lieu à Chalais cet automne, organisé par la section de Chorechala, les détails seront donnés ultérieurement.

Le Comité.

—o—

ST-MAURICE. — Samedi soir a eu lieu l'assemblée générale de notre fanfare municipale, l'« Agaunoise ». Après que protocoles et comptes furent approuvés, l'on procéda sous la présidence de M. Haegler, président d'honneur, au renouvellement du Comité qui se trouva composé comme suit : Président : M. Brouchoud Victor ; vice-président-secrétaire : M. Amacker Auguste ; caissier : M. Micotti Pierre.

L'assemblée des délégués de la Fédération musicale de la Suisse romande dont fait partie l'« Agaunoise », et celle de la Fédération des Musiques du Bas-Valais, dont elle est fondatrice, ont confié à notre Société l'organisation de la Fête Romande des Musiques et du Festival bas-valaisan en 1938.

L'Agaunoise a appelé à la haute charge de Président du Comité d'organisation de ces festivités importantes, son président d'honneur M. Charles Haegler. Remplissant déjà ces fonctions délicates au Festival bas-valaisan de 1923, aux Fêtes cantonales de chant, en 1929 et de Musique en 1932, l'immense dévouement et les talents d'organisateur de M. Haegler sont connus et appréciés dans toute notre Romandie. Cette nouvelle confiance que lui témoignent nos musiciens d'Agaune et avec eux, nos Autorités et notre bonne population de St-Maurice, assure aux prochaines Fêtes Romandes de Musique le succès qu'elles méritent et qu'elles remporteront.

Jano.

Chronique sportive

FOOTBALL

Le Championnat suisse

Pour une fois nos pronostics se sont trouvés assez justes et les équipes que nous avions prévues comme favorites ont résolument tenu leurs promesses ; c'est ainsi que Servette a battu Nordstern, 2 à 0 ; Lausanne a été écrasé par un Bâle en grande forme, 4 à 0 ; Young Boys a eu facilement raison de Young Fellows, 4 à 0 ; Lucerne a infligé une troisième défaite à Bienne, 4 à 1 ; Granges, dans sa médiocrité, a réussi à prendre un point au F. C. Berne, 1 à 1 ; Grasshoppers, enfin, a de nouveau réalisé un pénible 1 à 0 contre Lugano.

En **Première Ligue,** notons avec plaisir la première victoire de Monthey, qui a battu Soleure de justesse, 1 à 0 ; Vevey n'est revenu qu'avec un 4 à 4 de Derendingen ; Forward a dû subir la loi de Chaux-de-Fonds, s'inclinant par 3 à 1 ; Montreux a réussi l'exploit de battre Cantonal, 2 à 1 ; Concordia et Urania se sont partagé les points, 0 à 0 ; Porrentruy enfin a battu largement Aarau, 4 à 0.

En **Deuxième Ligue,** Martigny et Lausanne II ont fait match nul, 1 à 1 ; La Tour a battu Vevey II, 1 à 0.

Troisième Ligue : St-Gingolph et Bouveret, 2 à 2 ; Montreux II bat Aigle, 6 à 0 ; Chippis bat Monthey II, 9 à 2.

Quatrième Ligue : St-Maurice et Villeneuve, 3 à 3 ; Bex bat Vouvry, 3 à 0 ; Martigny II bat Sion II, 3 à 1 ; Vernayaz bat Ardon I b, 5 à 0 ; Brigue bat Sierre II, 5 à 3 ; St-Léonard bat Chippis II, 8 à 2.

En match amical, Martigny Juniors a eu raison de Monthey Juniors, 4 à 1.

La Coupe suisse

Sans difficulté, Sierre s'est qualifié pour le prochain tour, en battant Sion, 4 à 0.

CONTRE LES ACCIDENTS, assurez-vous à la
MUTUELLE VAUDOISE
Th. LONG, agent général, BEX

Service télégraphique et téléphonique

Sur les Fronts de guerre

—o—

En Espagne

Nouvelle progression des Insurgés sur le Front de Léon où ils se seraient emparés d'importantes positions stratégiques.

Calme sur le Front des Asturies.

Joyeux anniversaire

ST-SEBASTIEN, 13 septembre. (Havas). — Le sultan du Maroc espagnol est arrivé à St-Sébastien pour participer aux manifestations du 1er anniversaire de la conquête de St-Sébastien par les forces du général Franco.

La foule a célébré avec enthousiasme cet anniversaire. Plus de deux cent mille personnes assistaient à de nombreuses cérémonies et n'ont cessé d'acclamer le général Franco.

En Chine

En Chine, ce sont les bombardements japonais. On annonce la destruction de deux usines chinoises.

Les Japonais auraient, d'autre part, débarqué dans la baie de Bras.

On mande de Kalgan que les troupes japonaises ont occupé lundi à 10 heures la localité de Ta-Touang.

—o—

L'ouverture de la 18ème assemblée de la Société des Nations

—o—

GENEVE, 13 septembre. (Ag.) — La 18me assemblée de la S. d. N. s'est ouverte lundi matin sous la présidence de M. Juan Negrin, chef du gouvernement espagnol, qui, s'est d'abord étendu de l'inexécution des traités. Il faut sauver, a-t-il ajouté, la vie internationale en faisant cesser l'impunité avec laquelle peuvent être violés les principes qui constituent la base de toute communauté internationale juridiquement ordonnée et qui se trouvent articulés dans le pacte de la S. d. N. Aujourd'hui plusieurs pays, membres de la S. d. N. sont ou ont été ravagés par la guerre. M. Negrin examine ensuite l'œuvre technique accomplie au cours de l'année par la S. d. N. Il termine en exprimant le vœu que les délibérations et les résolutions de l'assemblée témoigneront de la volonté des délégués de faire régner dans les relations internationales la bonne foi et le respect des engagements.

La délégation suisse est composée de M. Motta, président de la Confédération, qu'assistent MM. William Rappard, directeur de l'institut universitaire des hautes études internationales et Walther Stucki, conseiller national et ministre plénipotentiaire. Les suppléants sont MM. Emile Klöti, député au Conseil des Etats, Wilhelm Meile, conseiller national et Camille Gorgé, conseiller de légation. Expert : Mlle Suzanne Ferrière, membre du comité international de la Croix-Rouge. Secrétaire : M. Jacques-Albert Cuttat, juriste au département politique.

—o—

Les tractanda des Chambres

—o—

BERNE, 13 septembre. (Ag.) — Le bureau du Conseil des Etats a établi la liste suivante des objets qui seront soumis à la session des Chambres fédérales qui s'ouvrira la semaine prochaine. Au nombre des objets nous relevons:

Discussion de l'arrêté fédéral concernant la Chambre suisse du cinéma.

Subventions diverses.

Crédits pour de nouvelles possibilités de travail.

Loi sur le redressement financier des Chemins de fer privés et aide aux entreprises de transport.

Initiative concernant l'interdiction des sociétés maçonniques.

Emploi de l'emprunt de défense nationale.

Modification de l'organisation des troupes et cours d'introduction sur l'organisation des troupes.

Modification de l'organisation judiciaire militaire.

Prorogation des programmes financiers.

Arrêté fédéral sur les mesures d'ordre économique.

Rapport sur les postulats.

—o—

Chute d'un avion : 5 tués

BUCAREST, 13 septembre. — Un avion militaire a fait une chute près de Constance. Cinq personnes ont été tuées et deux grièvement blessées.

Une requête du Négus

—o—

GENEVE, 13 septembre. — Le Négus d'Ethiopie a adressé au Secrétariat de la S. d. N. un télégramme en vue de réserver ses droits de membre de la S. d. N. Le télégramme déclare notamment que le programme inscrit à l'ordre du jour de la présente session n'intéresse pas spécialement l'Ethiopie, mais le Négus se réserve le droit d'ordonner à sa délégation de se présenter à l'assemblée si le problème éthiopien venait à être évoqué.

—o—

La tempête

—o—

NEW-YORK, 13 septembre. (Havas). — Une violente tempête a sévi lundi sur le Canada oriental. Une grande partie de la récolte de pommes destinées à être exportées a été détruite. En Nouvelle Ecosse le courant électrique a été coupé dans la province et les communications télégraphiques et téléphoniques ont été interrompues.

RADIO-PROGRAMME

Mardi 14 septembre. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Emission commune. 17 h. Programme varié. 18 h. La diction par les textes. 18 h. 20 Concert par l'Orchestre Radio Suisse romande. 19 h. Entre cour et jardin. 19 h. 10 Les leçons de l'histoire. 19 h. 20 L'avis du docteur. 19 h. 30 Intermède musical. 19 h. 45 Communiqués. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Soirée de chansons. 21 h. Don Carlos. Pendant le deuxième entr'acte : Les travaux de l'Assemblée annuelle de la S. d. N.

✝

Madame **Joseph de CHASTONAY,** née **de Wolff;**
Monsieur **Jean-Louis de CHASTONAY,** Mademoiselle **Suzanne de CHASTONAY,** Monsieur **Pierre Victor de CHASTONAY ;**
Le Révérend Père **Paul de CHASTONAY,** Madame **Charles de PREUX ;**
Monsieur et Madame **Pierre de WOLFF,** Mademoiselle **Suzanne de WOLFF,** Monsieur et Madame **Charles-Emmanuel de WOLFF,** Mademoiselle **Anne-Marie de WOLFF ;**
Madame **Alfred de SURY** et sa famille, Madame **Emmanuel MULLER ;**
Monsieur **Joseph de PREUX,** Mademoiselle **Gabrielle de PREUX,** Monsieur **Thiérry de WOLFF;** Mesdemoiselles **Denyse** et **Alix de WOLFF ;** Mesdemoiselles **Madeleine** et **Monique de WOLFF ;**
Les familles de Monsieur **Gaspard de CHASTONAY,** de Monsieur **Jean-Marie de CHASTONAY,** de Monsieur **Adolphe de COURTEN,** de Monsieur **Benjamin de PREUX,** de Monsieur **Candide REY,** de Monsieur **Antoine GALLI,** de Monsieur **Edmond de SCHUMACHER,** de Monsieur **Charles MULLER** et de Monsieur **Joseph SCHNYDER de WARTENSEE ;**
ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

JOSEPH DE CHASTONAY

Avocat et ancien Conseiller d'Etat

leur cher époux, père, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin, décédé à la clinique Victoria à Berne, le 12 septembre 1937, à l'âge de 57 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Sierre mercredi le 15 septembre à 10 h. 15.

Priez pour lui

✝

Madame veuve **Joseph DARBELLAY-ROSERENS,** à Fully ; Madame et Monsieur **Joseph RODUIT** et leurs enfants, à Martigny-Ville ; Madame et Monsieur **Louis TERRETTAZ,** à Fully ; Mademoiselle **Frida DARBELLAY,** à Fully ; Monsieur **André DARBELLAY,** à Fully ; Messieurs **Charles** et **Maurice DARBELLAY,** à Fully ; Monsieur et Madame **Jules CRETTENAND** et leurs enfants, à Fully, ainsi que les familles parentes et alliées **ROSERENS, WOEFFRAY, CRETTENAND, BOSON, GRANGES,** à Fully, Riddes et Salins, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Joseph Darbellay

leur très cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, que Dieu a enlevé à leur affection, à l'âge de 53 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Fully, mercredi 15 septembre 1937, à 9 h. 30.

Priez pour Lui

Cet avis tient lieu de faire-part.

✝

Madame Veuve **Joseph MARIAUX-FRACHEBOUD** et parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion de leur grand deuil.